



Servage numérique : *Quand le travail ne nous lâche plus...*

En quelques années, les outils numériques et le télétravail ont effacé la frontière entre notre vie professionnelle et notre vie personnelle. Smartphones, ordinateurs, messageries, visioconférences : tout est conçu pour que nous restions joignables, réactifs, disponibles... en permanence. Ce qui devait simplifier notre quotidien a instauré une forme de surveillance continue. Notre connexion est devenue une obligation implicite.

Le droit à la déconnexion existe pourtant sur le papier, mais dans les faits, il recule. Se préserver du travail en dehors du temps de travail devient de plus en plus difficile, culpabilisant.

Le Code du travail a pourtant posé un cadre clair : le droit à la déconnexion.

Depuis 2017, ce droit n'est pas une faveur, mais une obligation légale. Les entreprises, y compris Inetum, doivent garantir à leurs salariés des périodes sans sollicitations et respecter leurs congés ainsi que leurs arrêts maladie.

Pourtant, sur le terrain, la réalité est tout autre. Les sollicitations continuent pendant les congés et les arrêts maladie, empêchant notre repos et alimentant une fatigue chronique. Chaque mail ou appel en dehors des horaires devient une pression supplémentaire qui nous use et nous fragilise.

Ce phénomène dépasse le simple désagrément. Il constitue une atteinte à notre droit au repos, qui impacte directement notre santé mentale, notre équilibre familial et notre qualité de vie. Nous ne sommes plus libres, mais dépendants de nos outils professionnels, au détriment de nos droits fondamentaux.

Et ce problème ne concerne pas uniquement les salariés. Certains représentants du personnel peuvent eux aussi, parfois, entretenir cette culture de l'hyperconnexion. Chez S3i, nous en avons pleinement conscience et nous nous engageons à montrer l'exemple : défendre ce droit implique de l'appliquer à nous-mêmes.

Le temps de repos n'est pas une variable d'ajustement au gré des urgences commerciales ou personnelles. Soirées, week-ends, vacances, congés : ces moments nous appartiennent.

S3i appelle à une prise de conscience collective pour que chacun, élus comme salariés, protège et fasse vivre le droit à la déconnexion.

Certaines entreprises ont déjà mis en place de bonnes pratiques : blocage des mails en dehors des horaires, formation des managers à la culture du repos, rappels réguliers que la performance durable repose sur l'équilibre, pas sur l'épuisement.

Inetum doit, elle aussi, s'engager concrètement dans cette voie.

Et que chacun ait le courage de se déconnecter, sans culpabilité.





Bonnes vacances !

L'été est là. C'est le moment de vraiment couper avec le travail. De vous arrêter, de profiter de vos proches, de souffler et de vous ressourcer.

C'est essentiel pour retrouver de l'énergie, éviter l'épuisement, et revenir plus forts à la rentrée.

S3i rappelle que laisser les mails et les appels en dehors du temps de travail, c'est protéger ce droit. Ce n'est pas fuir ses responsabilités, c'est simplement poser une limite claire entre travail et vie privée.

Alors, n'hésitez pas à vous débrancher complètement cet été. Profitez de votre famille, de vos amis, du soleil et du repos. C'est en prenant ce temps pour vous que vous serez au meilleur de vous-même.

Faisons en sorte, ensemble, que ce droit à la déconnexion soit respecté et appliqué.

Bon été à tous. Revenez en forme, prêts à avancer.





Techniciens, Employés, Cadres

S3i

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

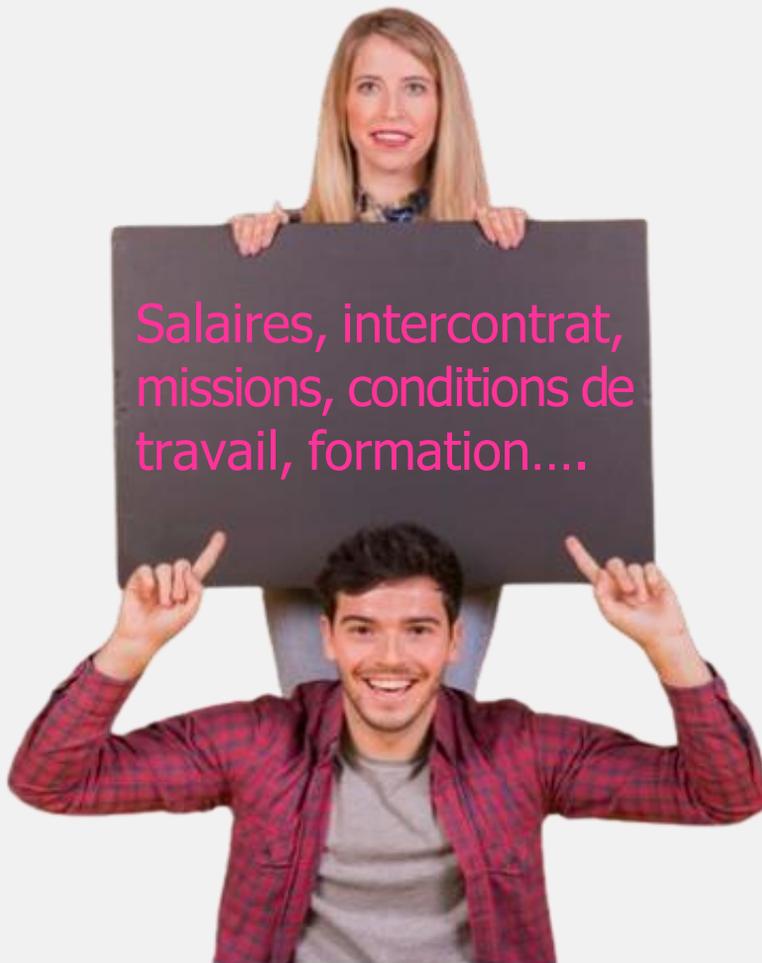
Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALAIRES DU NUMERIQUE

Inetum

Questions & réclamations - Exprimez-vous !

Dans le cadre des réunions CSE vous pouvez nous faire part de vos préoccupations au sein de l'entreprise !



Salaires, intercontrat,
missions, conditions de
travail, formation....

Vos représentants du personnel S3i sont là pour vous écouter et agir en votre nom. Salaires, carrières, formations, congés, handicap, stress au travail... Aucune préoccupation n'est trop petite ou trop grande. Votre bien-être au travail est notre priorité.

Exprimez-vous en toute confidentialité !

Vos questions et réclamations seront anonymisées.

Votre contribution est essentielle pour améliorer nos conditions de travail.

Vos retours sont précieux pour nous permettre de créer un environnement épanouissant.

inetum@s3i.fr

nadira.zeroual@gmail.com (Idf)

raphael.buatois@inetum.com (Rhône-Alpes)

Mohamed.mehdaoui@inetum.com (Sud-Ouest)

Votre expression est importante, qu'elle soit positive ou négative...

Lâchez-vous !

Exprimez-vous !



Contactez-nous pour toutes vos préoccupations, questions ou suggestions !

Stocking



Je rejoins S3i...

Rejoignez S3i, l'organisation qui bouge avec vous !

Devenir adhérent de S3i, c'est ;

- S'informer et être soutenu, que ce soit sur le plan professionnel ou juridique.
- Connaître vos droits et rester à la page sur l'actualité sociale
- Devenir un acteur clé de S3i en participant activement aux débats et actions que nous menons.

Adhérer à S3i, cela coûte trop cher ? Non...

10 centimes par jour, ce n'est pas donné : c'est le prix d'un malabar...

Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants
- financement d'actions de supports
- assistance juridique. Tout ce qui permet de mieux vous représenter.

**S3i n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné.
C'est la garantie de son indépendance !**

Pourquoi votre adhésion à S3i est-elle essentielle ?

En ralliant S3i, vous donnez du poids à notre syndicat. La force de S3i réside dans la diversité de ses membres. Plus nous sommes nombreux, plus notre voix portera. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative et être une force de proposition face à Inetum.

Rejoignez S3i et ensemble, façonnons un avenir où chaque voix compte.

Montant des cotisations 2025

Adhérent non-cadre : 60 €

Adhérent cadre : 100 €

La cotisation max. annuelle revient à 34 €

après déduction fiscale crédit d'impôt de 66%



Vos contacts S3i

Nadira Zeroual
RSS Inetum Idf
Elue CSE Idf & CSSCT
Référénte harcèlement
Téléphone : 06.03.527.167

Marc Boisde
Elu suppléant CSE Idf

Raphael Buatois
RSS CSE Rhône Alpes

Mohamed Mehdaoui
RSS CSE Sud-Ouest

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site internet

<http://www.s3i-france.com> ou par mail : inetum@s3i.fr et adhesion@s3i.fr

Bulletin d'adhésion

